

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**

(Du 21 décembre 2016)

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE****Projet de décret portant octroi d'un crédit de 3'940'000 francs pour l'extension de l'École Pierre-Coullery du CIFOM dans le bâtiment de l'Ancien Hôpital de La Chaux-de Fonds**

*La commission parlementaire Extension de l'École Pierre-Coullery,*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Claude Guinand, président, Éric Flury, vice-président, Pierre Hainard, rapporteur, Jean-Claude Guyot, Xavier Hüther, Jean-Paul Wettstein, Annie Clerc-Birambeau, Marie-France Matter, Patrick Herrmann, Julien Gressot, Xavier Challandes (excusé),

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil :*

**Commentaire du Département**

La commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> février 2017 en présence de M<sup>me</sup> Monika Maire-Hefti, conseillère d'État, cheffe du DEF, du secrétaire général du DEF, du directeur de l'École Pierre-Coullery (EPC) et du chef du domaine stratégie et projets au service des bâtiments de l'Etat (SBAT).

En préambule, M<sup>me</sup> Maire-Hefti indique que d'importants défis sont à relever dans le domaine de la santé et du social pour répondre aux besoins sociétaux de plus en plus importants. Pour ce faire, le Conseil d'État souhaite doter le canton et l'espace BEJUNE d'un pôle de compétence, afin de renforcer l'offre de formation pour les secteurs de la santé et du social.

Elle présente brièvement les formations dispensées à l'EPC et confirme que le nombre d'élèves, aujourd'hui de 881, est estimé à 952 en 2021.

Elle explique que ce projet de regroupement de toutes les filières dans un même périmètre sur 2 sites (site existant et bâtiment de l'Ancien Hôpital de La Chaux-de-Fonds) a aussi l'avantage de permettre l'amélioration et la simplification du fonctionnement de l'EPC, en termes administratifs, pédagogiques et de logistique.

**Entrée en matière (art. 171 OGC)**

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de décret.

**Débats sur le rapport du Conseil d'État*****Introduction***

Le directeur de l'École Pierre-Coullery présente, à la demande d'un-e commissaire, les différentes formations dispensées à l'EPC dans le domaine de la santé et du social.

Le DEF doit donner une réponse au postulat du groupe socialiste 15.146 « Introduction d'une filière ES dans les domaines de la santé et du social pour les Neuchâtelois-ses », il y travaille. En plus, les trois cantons BEJUNE travaillent à la mise en place d'une offre conjointe et complémentaire.

La stratégie romande pour les infirmières est une stratégie gagnante qui permet de pallier la pénurie de personnel soignant. La Suisse romande a choisi une voie différente de celle de la Suisse alémanique et il n'y a pas de concurrence à l'interne de l'espace BEJUNE, mais une complémentarité, d'autant plus que le canton privilégie la formation duale.

Il est souhaitable que tous les cantons mènent une réflexion commune sur la formation Santé-Social en vue de trouver des solutions satisfaisantes. En ce qui concerne la mise sur pied d'une formation AFP Social, cette décision doit être prise par les associations professionnelles. Au niveau ES, la seule école qui pourrait entrer en concurrence est l'ARPIH à Yverdon ; des collaborations commencent à s'établir entre les directions.

Le canton de Berne a ouvert l'école en soins infirmiers ES de Saint-Imier et a offert cette formation aux ressortissants bernois uniquement, à la suite de réactions très fortes de la part de certains chefs de départements de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

### ***Développement des filières***

Les discussions dans l'espace BEJUNE, qui se font en bonne intelligence, portent sur la formation en général et pas uniquement sur les domaines de la santé et du social. Neuchâtel est assez bien positionné dans ces 2 domaines car le canton a mis l'accent sur les formations duales. La volonté est de proposer une offre complémentaire plutôt que concurrentielle.

### ***Bâtiment de l'Ancien Hôpital***

Si le centre GSMN de dialyse (qui occupe des locaux de l'ancien hôpital) ne devait pas quitter les lieux, des solutions devraient être trouvées, pour 2022, date de la seconde étape des travaux.

### ***Travaux***

Concernant une possible présence d'amiante, une entreprise spécialisée dans le désamiantage a procédé à une visite en août dernier dans les locaux sensibles. Il pourrait y avoir de l'amiante dans la colle des revêtements de sols et un budget a été prévu à cet effet.

Le montant des travaux n'excédant pas 8 millions de francs, l'appel d'offre sera fait uniquement au niveau national. Dès lors, les travaux pourraient être confiés aux entreprises de la région, à la grande satisfaction de tous et indépendamment des sensibilités politiques.

La loi sur les marchés publics exclut la possibilité de négocier les tarifs des travaux. Leur suivi est confié à un mandataire externe dont le cahier des tâches est extrêmement précis. En outre, le SBAT a une bonne connaissance des tarifs pratiqués par les maîtres d'œuvre. De plus, il existe généralement une concurrence entre les entreprises, hormis pour le désamiantage.

Le type de chauffage utilisé est la chaufferie de l'hôpital, l'EPC y est déjà relié. Des travaux de rénovation sont prévus, mais il ne devrait pas y avoir de soucis à se faire pour les 10 prochaines années.

Les portes de l'ascenseur nécessitent d'être remises aux normes, le montant de ces travaux est intégré dans le budget. Il est également prévu un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Il a été choisi de mettre de la moquette dans l'aile administrative pour harmoniser le revêtement de l'ensemble des locaux.

Le bâtiment ne répond pas aux normes énergétiques du label Minergie conformément à la loi sur l'énergie. En effet, comme il ne s'agit pas d'une transformation complète, seuls quelques éléments (en l'occurrence les fenêtres) vont être modifiés et répondront aux normes du label Minergie.

Le rôle du SBAT est d'assurer le suivi des projets et plus particulièrement le suivi des mandataires ; la direction des travaux est confiée à un mandataire externe (entreprise privée).

La proposition est faite d'utiliser le 1% culturel pour la colorimétrie des nouveaux locaux, comme cela a été fait au CIFOM-ESTER. La commission retient cette proposition.

### **Conséquences financières**

Le calcul du nombre de postes informatiques pour 275'000 francs a été fait par le service informatique du CIFOM ; dans ce montant sont compris la liaison informatique entre les 2 bâtiments et l'équipement.

Le montant de la subvention de l'ECAP est de 65'500 francs, car il s'agit d'une amélioration du bâtiment.

Le nombre d'étudiants hors-canton qui pourront suivre la formation dans le canton est estimé à 15 personnes.

L'intendant est engagé à 100% à l'EPC.

Durant les travaux dans les locaux, il faut s'acquitter des frais et charges de location, soit 72'500 francs.

Quel que soit le résultat de la votation du 12 février prochain, le CNP va déménager à Portescap. En ce qui concerne le départ du centre GSMN de dialyse, il ne devrait pas avoir d'incidence sur le projet.

Les conditions légales d'occupation des locaux d'HNE, à savoir conserver la vocation hospitalière et maintenir les installations en état font que cette nouvelle affectation est légalement acceptable. La Ville de La Chaux-de-Fonds est satisfaite à l'idée d'accueillir des étudiants et une école de cette envergure. Une ville estudiantine est une ville qui vit ! Aujourd'hui les contacts sur ce projet sont bons.

La commission est rendue attentive par un commissaire au fait que ce projet repose sur une base juridique discutable.

La durée du bail de 10 ans semble trop courte au vu de l'investissement de 4 millions de francs fait par l'État ; soit 400'000 francs par an. La volonté du Conseil d'État est de disposer d'un bail d'une durée plus longue. Ce point sera repris après les résultats de la votation du 12 février.

La superficie des salles de classe, qui est de 40 m<sup>2</sup>, pour accueillir une vingtaine d'élèves n'est pas très spacieuse, il faut cependant faire avec les moyens à disposition.

### **Vote final**

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

**Préavis sur le traitement du projet** (art. 272ss OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 8 février 2017

Au nom de la commission

Extension de l'École Pierre-Coullery :

*Le président,*

C. GUINAND

*Le rapporteur,*

P. HAINARD